

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 25 mai 2022

Convocation du :	19 mai 2022
Date d'affichage :	19 mai 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	19

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/05/36 (nomenclature 7.5)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : COISY Thierry, POISSON François, LE CHANU Fabienne, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, AUBRY Charlène

Procuration :

AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle

POISSON François à THERIN Emmanuel

COISY Thierry à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Objet : Subventions 2022 aux affaires scolaires.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Monsieur Nicolas CARRO expose les subventions attribuées aux affaires scolaires en 2022 lors du précédent Conseil du 31 mars 2002.

Considérant le courrier de la Préfecture, en date du 20 avril 2022, il convient d'annuler cette précédente délibération n°2022/03/18.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les demandes de subventions formulées par les différents organismes et associations ainsi que le conseiller délégué aux affaires scolaires, Monsieur Bertrand Quémard, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2022/03/18 et d'accorder les subventions suivantes :

Affaires scolaires	Montant unitaire	Nombre 2022	Voté en 2022
Ecole publique Maternelle – Sorties scolaires	15 €	54	810,00 €
Ecole Notre-Dame Maternelle – Sorties scolaires	15 €	32	480,00 €
Ecole publique Elémentaire – Sorties scolaires	20 €	154	3 080,00 €
Ecole Notre-Dame Elémentaire – Sorties scolaires	20 €	50	1 000,00 €
Collège Le Volozen – Sorties scolaires	30 €	63	1 890,00 €
Collège -Lycée Jean XXIII – Sorties scolaires	30 €	99	2 970,00 €
Lycée Jean Monnet – Sorties scolaires	30 €	3	90,00 €
Autres établissements (hors Quintin) – Sorties scolaires	30 €	10	300,00 €
Ecole publique Elémentaire – Activités culturelles	Plafond		760,00 €
Ecole Notre-Dame Elémentaire – Activités culturelles	Plafond		760,00 €
Ecole Notre-Dame Maternelle – Fournitures	20 €	32	640,00 €
Ecole Notre-Dame Elémentaire – Fournitures	35 €	50	1 750,00 €
Ecole Notre-Dame – Supports pédagogiques	Forfait		3 800,00 €
Ecole Notre-Dame – Complément à la participation de fonctionnement	Plafond		7 508,00 €
Ecole Notre Dame - Subvention exceptionnelle liée au Covid	Forfait		
MJC – Animations pour les scolaires	Plafond		2 375,00 €
Cinéma « Le Rochonen » - Séances pour les scolaires	Plafond		2 375,00 €
TOTAL « Affaires scolaires »			30 588,00 €

Il est précisé que Monsieur Nicolas Carro, membre de l'association du Cinéma « Le Rochonen » n'a pas participé au débat ni au vote de cette subvention de 2 375 € soit 17 voix « pour ».

Ont signé les membres présents.
 Pour expédition certifiée conforme.
 M. Le Maire
 Nicolas CARRO.


